



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OIGNIES

OBJET :

Versement d'une participation financière au titre du fonds de concours communautaire éclairage public Jaurès, Lamendin et Pantigny

n° 058

L'an deux mille vingt deux, le 07 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de OIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Fabienne DUPUIS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Date de convocation des membres du conseil municipal..... : 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice..... : 29

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - D. DEDOURGES - B. LEBACQ - M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR – A. DIEVART - F. GAZET – Y. BERNARD - F. VIAL - C. POT CHABIERSKI - J-P DUMAINIL - J. GELDOF – N. MATTA

Représenté(s) (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Neuf procurations sont présentées : P. CALLOT représenté par B. DUPARCQ
N. LADEVEZ représentée par B. LEBACQ
M-T. FLANQUART représentée par N. BOUCHKIR
S. IDRI représenté par N. PRZYBYLA
F GREBEAU représenté par R. WYZGOLIK
P. WALCZAK représenté par A. BOIGELOT
F. CAPLIEZ représentée par L.P SECCI
V. BERNARD représentée par D. DEDOURGES
A. CAPPE représentée par Y. BERNARD

Absent excusé : A . BAUCHE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Louis-Pierre SECCI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de Oignies avait souhaité mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation des rues JAURES, LAMENDIN et PANTIGNY pilotée par la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin.

Cette procédure a permis à la CAHC, en qualité de mandataire, de pouvoir recourir aux prestations d'un Maître d'œuvre unique et d'assurer une coordination optimale pour les travaux de voirie, d'assainissement, d'eau potable et d'enfouissement des réseaux.

Les travaux ont permis l'effacement des réseaux et le renouvellement anticipé de l'éclairage public pour les rues JAURES, LAMENDIN et PANTIGNY

Madame le Maire sollicite le fonds de concours communautaire « éclairage public » à hauteur de 6 670€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, autorise le versement de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Adoptée à

28 voix pour
00 prise(s) d'acte
00 voix contre
00 abstention(s)
00 ne participe(nt) pas
00 vote(s)
01 absent(s) excusé(s)

Fait et Délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

En Mairie, le 07 juillet 2022

Le Maire,

Fabienne DUPUIS



Pour transmission en Sous Préfecture de Lens, affichage et publication au recueil des actes administratifs.

Certifiée exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22/07/1982, en date du 07 juillet 2022

Fabienne DUPUIS
Maire de OIGNIES

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206375-20220707-0058_2022-0